Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-24_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 16 février 2026

Service référent : Urbanisme

Objet : Foncier – Acquisition de terrains de 2 100 m² cadastrés AK 597 et AK 598 - Projet Saint Julien

L'An deux mil vingt-six, le seize février à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, M. Alain MOREAU, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Marc ESPA, Mme Corinne LE JEUNE, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Alain RICHARD.

Représentés : Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-24_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 16 février 2026
Délibération n° 24/2026

Service référent : Urbanisme

Objet : Foncier – Acquisition de terrains de 2 100 m² cadastrés AK 597 et AK 598 - Projet Saint Julien

Rapporteur : Monsieur Gildas QUENDO, Premier adjoint, délégué aux grands projets, à l'administration générale, à la communication, au sport, aux transports et au commerce

Exposé :

Par délibération en date du 8 décembre 2015, le Conseil municipal a approuvé la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concertée sur le secteur de Saint Julien Sud.

Afin de favoriser l'implantation permanente d'habitants, de maîtriser les déplacements et aussi de préserver et mettre en valeur les milieux et les paysages, la Commune a engagé entre 2015 et 2017 des études préalables qui n'ont pas pu être finalisées au regard des plans de charge.

L'actualisation des études menées depuis 2023, en vue de passer à une phase opérationnelle de ce projet, a conduit à adapter le périmètre d'aménagement.

Le Secours Catholique, propriétaire des parcelles AK 597 et 598 pour 2100 m² (par suite d'un legs) s'est rapproché de la Commune afin de céder leurs parcelles situées dans le périmètre global d'aménagement.

Ces parcelles classées aujourd'hui en zone 1 AU et Nzh au PLU en vigueur se trouvent être quasi intégralement en zone humide selon l'inventaire des zones humides réalisé en Aout 2023 et approuvé par le Conseil Municipal du 21 mai 2024. Ainsi le zonage sera modifié dans le cadre de la révision du PLU en Nzh et Na. Le prix de l'acquisition est fixé selon cet état de connaissance des parcelles en zone humide.

Les propriétaires ont donné leur accord par courrier en janvier 2026 pour la vente à la Commune de leur terrain au prix de 0.38€/m² (trente-huit centimes d'euros/m²) conformément au prix de référence pour ce type de parcelle située en zone Na et Nzh.

L'acquisition se fera au prix de sept cent quatre-vingt-dix-huit euros (798 €). Les frais de Notaire seront à la charge de la collectivité.

Il est désormais demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée à qui il aura donné procuration, à signer l'acte à intervenir pour l'acquisition des terrains cadastrés AK 597 et AK 598, pour environ 2 100 m², appartenant au Secours Catholique.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-24_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 09/02/2026, la Commission municipale Urbanisme a émis un avis favorable.

Adoption :

VU les articles L. 2122-21 et suivants du code général des collectivités territoriales,
VU l'inventaire des zones humides validé par le Conseil Municipal du 21/05/2024
VU l'avis de France Domaines reçu le 09/02/2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée à laquelle il aura donné procuration, notamment Monsieur Quendo, à signer l'acte à intervenir pour l'acquisition des terrains cadastrés AK 597 et AK 598, pour environ 2 100 m², appartenant au Secours Catholique pour la somme de sept cent quatre-vingt-dix-huit euros (798 €).

DIT que l'acte sera rédigé par l'étude de Maître ANGE, Notaire à Quiberon (56).

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Pôle Aménagement Urbanisme et Déplacements ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 19 février 2026

Le Maire

Patrick Le Roux

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-24_2026-DE